

---

**POLITIQUE**

En vigueur le : 24 octobre 2007

Domaine : Conseil

Révisée le :

---

## **DÉFENSE DES INTÉRÊTS**

### **ÉNONCÉ**

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir veille à ce que les ressources qui lui sont allouées soient utilisées de façon à améliorer la performance des élèves, dans le contexte d'une communauté apprenante, en lien avec sa mission et sa vision.

### **BUT**

Par cette politique, le Conseil s'engage à faire connaître ses enjeux stratégiques et financiers aux gouvernements, aux partenaires en éducation et aux autres conseils afin d'obtenir les ressources qui lui permettront d'assurer la vitalité de son système d'éducation.

### **À PRESCRIRE**

Le Conseil s'attend à ce qu'/que :

- a) en matière d'enjeux stratégiques et financiers de nature commune aux autres conseils scolaires, il privilégie l'approche commune par le truchement de l'AFOCSC. Le Conseil adhère à cette association et prévoit les sommes nécessaires à la cotisation et à une participation active aux affaires de l'association.
- b) en matière d'enjeux stratégiques et financiers de nature propre au conseil, le Conseil entreprend les démarches nécessaires pour bien faire connaître sa position, tant sur le plan des conseillères et conseillers scolaires que sur le plan administratif.
- c) il participe activement aux diverses tables de partenariat et forums d'information avec le gouvernement, les partenaires en éducation et les autres conseils scolaires, tant sur le plan politique que sur le plan administratif.
- d) là où il sera jugé approprié, le conseil exercera un rôle de leadership dans les dossiers touchant la défense des intérêts.
- e) dans la défense des intérêts de ses élèves, le conseil veillera à ce que l'énoncé de ses positions soit bien documenté dans les faits.

**À PROSCRIRE**

Le Conseil trouve inacceptable que des élèves soient utilisés à des fins de démarchages.